

Les documents des camps de concentration

Le nom décrit déjà en grands traits le fonds proprement dit. Il s'agit uniquement de documents portant sur l'enregistrement de persécutés incarcérés dans les premiers camps créés avant la guerre et dans les camps de concentration du temps de guerre. La période de recensement s'étend jusqu'à la libération tardive du camp de Mauthausen le 5 mai 1945, voire de nombreux commandos extérieurs et sous-commandos dans les jours qui suivirent (selon le témoignage de détenus, le commando de Brünnlitz du camp de Gross-Rosen n'a été libéré que le 9 mai 1945). Une infime partie de ce fonds est constituée de répertoires, dressés par les Alliés immédiatement après la libération des camps.

Conformément à la législation allemande – basée sur le répertoire des lieux de détention sous le Reichsführer-SS¹¹ – 22 camps et plus de 1000 commandos extérieurs et sous-commandos font partie de cette catégorie. Par souci d'exactitude, il ne faut pas omettre de mentionner les fichiers de la Gestapo, bien que ceux-ci ne constituent pas un fonds très volumineux. Ces enregistrements – apportant également les preuves irréfutables d'une arrestation ou d'une incarcération – se subdivisent à leur tour en deux catégories :

- Les documents de déportation, concernant surtout des Juifs d'Allemagne, d'Autriche, de France, de Belgique, des Pays-Bas, de Pologne, de l'ancienne Tchécoslovaquie, etc.
- Les documents des prisons portant principalement sur des non-Allemands incarcérés dans des établissements de détention.

Malheureusement, en raison des troubles de la guerre, cette documentation est également très incomplète. Ce fonds comprend en outre des enregistrements effectués dans des ghettos et camps de rassemblement (camps de transit).

Bien que le recensement n'ait pas été effectué partout de façon identique, certaines formes d'enregistrement se répètent à l'intérieur des genres de persécution, comportant des critères inhérents, indépendants de ceux des services civils de recensement. Font partie de ceux-ci :

Les documents individuels :

- fiches et formulaires personnels de détenus
- fiches d'effets personnels
- fiches de l'infirmerie
- fiches d'affectation au travail
- fiches de contrôle du courrier
- fiches de gestion pécuniaire
- fiches du bureau d'enregistrement
- actes de décès
- fichier des prisons
- Military Government of Germany
Concentration Camp Inmates Questionnaires

Le matériel se présentant sous forme de listes :

- listes des arrivants
- relevés journaliers des effectifs
- listes de convoi
- listes des examens effectués par les médecins des camps
- listes de primes
- transferts de blocs
- listes de l'infirmerie des détenus

Les exemples de documents individuels ou de listes énumérés ci-dessus résultent d'un choix arbitraire au sein de différentes

catégories possibles. Dans le domaine médical notamment, on aurait pu mentionner – outre les fiches de l'infirmierie – les listes d'examens et visites médicales subis par les détenus à diverses fins, les ordres de sorties, les listes d'expériences pseudo-médicales (en autres, sur le typhus), etc. En ce qui concerne les relevés journaliers des effectifs, il faudrait citer par ex. tous les enregistrements relatifs aux détenus décédés, les registres numériques, les listes portant sur les modifications de noms et de numéros de détenus, divers registres nominatifs, les communications portant sur les évasions et la reprise de détenus fugitifs, etc. Les fonds documentaires disponibles n'étant complets pour aucun camp, il ne subsiste, selon les lieux de détention, qu'une documentation parfois très fragmentaire. Il existe également des enregistrements extrêmement variés et détaillés pour les exemples de documents des deux autres catégories, énumérés plus bas. En annexe – « Exemples de documents tirés du fonds du SIR » – se trouve une sélection de documents conservés au SIR, provenant des sections documents des camps de concentration, du temps de guerre et de l'après-guerre. A cet endroit, il faut attirer particulièrement l'attention sur le fait que les documents choisis sont eux-mêmes disponibles en quantité variable. Les exemples présentés ainsi que le reste du fonds documentaire ne prétendent pas être complets. Ceci est valable, tant pour les divers lieux de persécution que pour la totalité de la documentation. Si le SIR était en possession de tous les documents établis à l'époque, son fonds serait certainement beaucoup plus riche.

La documentation relative aux camps de concentration comprend plus de 5 millions de documents individuels, classés dans des fichiers, et plus de 6000 classeurs contenant des listes. Comme le terme « camps de concentration » ne porte que sur une catégorie

précise, il serait plus exact d'employer la dénomination « lieux de détention ».

Il n'existe aucun enregistrement portant sur les :

- cas de décès survenus lors d'arrestations
- les victimes des exécutions en masse par les groupes d'intervention
- les victimes des sélections dans les camps d'Auschwitz et de Lublin-Majdanek
- les personnes incarcérées dans les camps de Belzec, Chelmno (Kulmhof), Maly Trostinec, Riga-Jungfernhof, Sobibor et Treblinka ni sur
- les nombreuses personnes décédées lors des marches d'évacuation, dites aussi marches de la mort.

De nombreux civils décédés pendant la Seconde Guerre mondiale n'ayant jamais été enregistrés comme tels, il ne peut donc y avoir de trace de ces personnes dans la documentation du SIR.

Digression sur la coopération étroite avec le bureau d'état civil spécial

Selon les exigences de la bureaucratie, rapidement réinstaurée après la guerre, toutes les personnes sollicitant une indemnisation étaient contraintes de présenter des justificatifs. Afin de pouvoir entreprendre des démarches administratives, les proches devaient se procurer des attestations auprès du SIR. Pour l'obtention de certificats de décès survenus en camps de concentration, il fallait également s'adresser au bureau d'état civil spécial. La dissolution de ces camps entraîna donc la disparition des « bureaux d'état civil » qui fonctionnaient à l'intérieur de ceux-ci. La plupart de leurs registres avaient été